

Bruxelles, le 13 octobre 2009

La Commission et 22 dirigeants mondiaux étudient des solutions pour la viabilité du captage et du stockage du carbone

Lors de la troisième réunion ministérielle du forum directif pour le piégeage du carbone (Carbon Sequestration Leadership Forum ou CSLF) qui s'est tenue à Londres aujourd'hui, la Commission européenne et les dirigeants de 22 pays du monde ont étudié les meilleurs moyens d'accélérer la commercialisation du captage et du stockage du carbone (CSC). Le captage et le stockage du carbone consistent en une technologie permettant de réduire les émissions résultant de la combustion de sources d'énergie fossiles par les grands émetteurs (tels que les centrales électriques au charbon ou au gaz et la sidérurgie) au moyen du captage du CO₂ et du stockage souterrain. La diminution des coûts des nouvelles technologies permettra d'exploiter pleinement le potentiel de réduction des émissions du CSC et de fournir une énergie durable, sûre et compétitive.

«Les autorités publiques doivent continuer de favoriser le développement et l'utilisation des technologies CSC si nous voulons lutter avec succès contre le changement climatique. Toutefois, il convient également que le secteur privé investisse de manière significative dans ce domaine pour que les projets de démonstration soient commercialisés et que les technologies CSC atteignent la faisabilité économique» a déclaré M. Andris Piebalgs, membre de la Commission européenne chargé de l'énergie.

Le forum a adopté une déclaration ministérielle portant sur le soutien aux projets, l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et d'autres priorités du CSLF. Les activités du forum s'inscriront dans le cadre général des actions en faveur de l'énergie et du climat, qui comprend le processus de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

L'Union européenne a élaboré une série complète de mesures d'aide juridique, financière et industrielle conçues lors d'initiatives successives approuvées par le Conseil depuis décembre 2007.

Tout d'abord, la directive CSC prévoit un cadre qui contribue de manière considérable à garantir la confiance du public dans les installations CSC et qui offre une sécurité juridique aux exploitants. Ensuite, le traitement des émissions et du CSC dans l'encadrement des aides d'État pour la protection de l'environnement a été clarifié dans le contexte du système européen d'échange de quotas d'émission. Enfin, les projets de démonstration sont financés à hauteur d'1,05 milliard d'euros provenant du plan européen pour la relance économique. L'évaluation des propositions de projets au titre de cet instrument est en cours. De plus, ces projets bénéficient de 300 millions de quotas au titre du système européen d'échange de quotas d'émission. Ces quotas auront une valeur monétaire en fonction du prix du carbone; ils pourront donc être vendus aux enchères par les États membres sur le marché du carbone européen.

Sur le plan industriel, la Commission se prépare à créer un réseau de projets de pionniers européens qui participent à des projets de démonstration CSC à grande échelle. L'initiative européenne industrielle sur le CSC vient compléter le tableau. Son objectif consiste à exploiter le développement et l'utilisation de technologies telles que le CSC pour réduire considérablement les émissions de CO₂ résultant de la production d'électricité en Europe.

Le forum directif pour le piégeage du carbone

Le forum directif pour le piégeage du carbone est une initiative internationale dans le domaine du changement climatique axée sur le développement de technologies améliorées et rentables pour la séparation et le piégeage du dioxyde de carbone (CO₂), son transport et son stockage sûr à long terme.